



**ENGAGÉ-ES  
AU QUOTIDIEN**

**Protection sociale complémentaire dans le public P 3**

**Amiante dans les établissements scolaires P 3**

**Sortie de crise : Urgence pour la jeunesse P 4 et 5**

**Enjeux des élections départementales et régionales P 6 et 7**

## Le journal de la FSU13



Photo : Alain Barlatier

**Agenda militant ?  
Infos diverses ?**

**Visitez le site de la FSU 13**

**<https://fsu13.fsu.fr>**

### EDITO

La capacité d'un pays à préparer l'avenir ne se mesure-t-elle pas à la façon dont il traite sa jeunesse ? L'éducation nationale et l'enseignement supérieur n'ont toujours mis aucun moyen pour réparer les dégâts d'un an et demi d'enseignement dégradé, deux années scolaires au cours desquelles les plus fragiles ont perdu pied, et tous ont raté des acquisitions essentielles. La rentrée 2021 se prépare à nouveau comme si de rien n'était, c'est-à-dire sous le signe des suppressions de poste et de l'austérité.

Confinés, en situation matérielle précaire, éprouvés par les rigueurs de la crise sanitaire, les jeunes aujourd'hui montrent pourtant leur détermination : sur les enjeux écologiques, sur les libertés publiques, contre le racisme, dernièrement sur les examens, ils montrent leur capacité de mobilisation et leur détermination. Ils nous obligent à regarder au loin, à nous engager nous aussi pour un avenir meilleur.

C'est en pensant à eux que nous porterons les revendications de la FSU dans le débat, à l'occasion des élections dans les collectivités territoriales. La FSU interviendra dans le débat public et s'adressera aux candidats pour que les politiques conduites prennent en charge les urgences sociales et écologiques. Pour des établissements scolaires ouverts, fonctionnels, respectueux de l'environnement, et en nombre suffisant face à la montée démographique. Pour une sectorisation et une offre de formation qui favorise la mixité sociale. Pour une politique de formation et d'emploi qui prenne en charge les enjeux écologiques tout en répondant à l'urgence sociale. Pour des transports sûrs et accessibles à tous. Pour des agents territoriaux nombreux, bien formés et bien rémunérés pour porter les valeurs du service public.

Les compétences des collectivités territoriales sont cruciales pour préparer l'avenir. Les contradictions entre l'emploi et le climat ne doivent pas être niées, mais être affrontées, et il est de notre responsabilité à tous aujourd'hui de les surmonter. C'est pourquoi avec les organisations signataires de l'appel « Plus Jamais

Ça ! » nous affirmons qu'il n'y a « pas d'emploi sur une planète morte ».



*Caroline Chevé  
Secrétaire générale  
de la FSU 13*

## Dès le mois de mai, les examens commencent dans les Lycées Professionnels

O n l'oublie parfois, mais les élèves des LP seront déjà en examen en mai, avec les épreuves professionnelles du Bac Pro qui vont bientôt débiter... dans la plus grande confusion. Car Blanquer oublie aussi les LP lors de ses conférences de presse. Quelles dispositions particulières a-t-il prévues pour les rendre compatibles avec la situation sanitaire, notamment dans les ateliers ?

Et *quid* des classes qui seront en quarantaine ? Comme d'habitude, c'est au dernier moment qu'on l'apprendra..

Les PLP ont en revanche reçu de nombreuses directives au sujet du « Chef-d'œuvre », cette invention introduite par la réforme du Bac Pro et inspirée par une vision très archaïque du travail. Les élèves de LP devront réaliser ce chef-d'œuvre dans les prochaines semaines alors que les conditions sanitaires ont profondément désorganisé la plupart des projets pédagogiques. Ce qui semblait déjà folklorique l'an dernier apparaît aujourd'hui scandaleux en ces temps de pandémie mondiale. Le SNUEP a vainement demandé la neutralisation de cette épreuve.

Plus généralement, les choix faits par le gouvernement concernant la voie professionnelle confirment son opportunisme : au prétexte de la pandémie, il accélère son projet libéral. Alors que les équipes des LP sont livrées à elles-mêmes pour lutter contre le décrochage et pour maintenir le niveau des élèves, des milliards d'euros ont été distribués au secteur privé avec le « Plan Jeune », en particulier pour maintenir en respiration artificielle l'apprentissage, rendant le travail des apprentis gratuit pour les employeurs.

La voie professionnelle scolaire et publique est désormais ouvertement menacée. Avec elle, les qualifications nationales. Nous ne nous laisserons pas faire.

Nicolas Voisin

Secrétaire académique du SNUEP FSU



## Inquiétude et désarroi chez les lycéens

La préparation de la rentrée scolaire 2021 dans les collèges et les lycées reste placée sous le signe du déni. Près de 1900 emplois sont supprimés alors que les effectifs d'élèves à scolariser continueront de croître pendant encore plusieurs années. Les adolescents sont livrés à eux-mêmes depuis plus d'un an, du fait de la pandémie, de nombreuses heures de formation ont été perdues, la concurrence scolaire s'est accrue et les inégalités explosent. Mais le ministère ne débloque pas de moyens supplémentaires pour corriger ces méfaits. Ce faisant, il refuse de prendre en charge l'obligation constitutionnelle d'égal accès à l'éducation qui lui incombe, et s'en remet aux circonstances locales et aux choix individuels, pour réguler le système éducatif dans un contexte de pandémie. Attitude irresponsable mais bien commode pour qui projette de tirer partie de la crise pour avancer dans son agenda néo-libéral.

Les élèves paient le prix fort de ce laisser-aller. Si la question des examens maintenus malgré ces inégalités d'accès aux

enseignements focalise leur attention immédiate, ils se préoccupent des perspectives à moyen terme, inquiets de ce qu'ils perçoivent de la situation déplorable des étudiants, et à long terme, inquiets des perspectives dégradées d'accès au monde du travail dans les années à venir du fait de la crise économique qui s'installe.

Oeuvrons de concert pour que l'assouplissement des contraintes sanitaires offre aux forces sociales une fenêtre de lutte afin de se faire entendre et de rappeler les pouvoirs publics à leurs devoirs et à leurs obligations.

Marion Chopinet

Co-Secrétaire académique du SNES FSU Aix Marseille



## 1<sup>er</sup> degré : bilan d'un an sans paritarisme

L 'année dernière entrain en vigueur la loi de transformation de la fonction publique, impliquant la disparition programmée des CAPD. En 2019-2020, les délégués du personnel ont dans un premier temps été écartés de toutes les opérations de mouvement. Cette année, l'administration gère seule les opérations de promotion et de temps partiel entre autres. Les CAPD ne sont plus réunies que pour examiner les recours, pour les quelques collègues téméraires qui s'engagent dans ces démarches fastidieuses et chronophages.

C'est une attaque sans précédent envers le statut des fonctionnaires. Les CAPD, instances de gestion de toutes les opérations de carrière, ont été vidées de toute substance. Les délégués du personnel n'ont à présent plus accès à aucun document : ni en amont (circulaires), ni pendant (barèmes), ni après (projets de mouvement ou tableau des promotions). Sans jamais être dans la co-gestion, le rôle des élu-es est pourtant fondamental et indispensable et ne peut s'exercer sans ces documents de travail. Le dialogue régulier permettait de faire évoluer les circulaires, l'élaboration des barèmes, mais également la vérification de la bonne application des règles collectives, sans passe-droit. La DSDEN gère à présent seule et de manière unilatérale toutes les opérations, sans possibilité aucune de discussion ou de vérification, faisant disparaître par la même occasion les notions de transparence et d'équité, chères à notre organisation. Pour pouvoir être défendus par un-e élu-e, chaque collègue doit à présent rédiger un courrier mandatant l'organisation syndicale, sans quoi l'administration refuse de répondre à nos sollicitations.

La FSU n'a de cesse de réclamer la suppression de cette loi rétrograde, mais en attendant de pouvoir l'obtenir, nous devons faire face à un nouveau défi : comment réintroduire du collectif dans une gestion RH ultra individualisée ?

Virginie Aklouat

Secrétaire générale du SNUipp-FSU 13



## Protection sociale complémentaire des agent-es publics : des modifications en perspective

Le projet présenté en janvier actuel porte en lui des aspects contradictoires qui ont conduit la FSU à s'abstenir. En effet, s'il ouvre la possibilité pour les agent-es de bénéficier des mêmes niveaux de prise en charge par l'employeur que dans le privé (prise en charge de la mutuelle de ses salarié-es à hauteur de 50% minimum), il exclut de fait les retraités et fait l'impasse sur les transferts massifs du régime obligatoire (Sécurité sociale) vers les complémentaires santé qui se retrouvent dans l'obligation d'augmenter le montant des cotisations.

Alors que la charge des dépenses en assurance complémentaire santé et prévoyance est de plus en plus lourde, une telle mesure peut certes amener dans l'immédiat du pouvoir d'achat supplémentaire pour les fonctionnaires concernés (actifs seulement) Mais les répercussions risquent aussi d'être très négatives à terme :

Qu'en sera-t-il des solidarités inter générationnelles déjà fortement mises à mal ? Le risque d'augmentation des cotisations des

retraité-es est à craindre puisque, dans le but de décrocher les contrats collectifs, les mutuelles seront amenées, pour tirer les prix vers le bas, à revoir leurs protocoles de prise en charge des risques des retraité-es.

Qu'en sera-t-il des objectifs de la négociation collective et des accords majoritaires, des risques que les employeurs publics imposent des contrats collectifs à leurs agent-es, au détriment des solidarités et du niveau de couverture ?

Qu'en sera-t-il du rôle des mutuelles à but non lucratif, de la politique de prévention, du développement des centres de santé, et de l'ensemble des actions sociales et solidaires portées aujourd'hui par les militant-es mutualistes ?

Les mutuelles qui ont dû s'engager, pour faire face à la concurrence des assurances privées et de banque-assurance, dans des processus de segmentation des risques, de différenciation des offres qui favorisent les logiques consuméristes et la différenciation des taux de cotisations

selon le statut et l'âge, à l'encontre du principe mutualiste : chacun cotise selon ses moyens et reçoit selon ses besoins.

On ne peut se résoudre à ce que la charge des dépenses en assurance complémentaire santé et prévoyance de plus en plus lourde, repose sur la seule contribution des agent-es. C'est pourquoi la FSU avait demandé à titre transitoire que soit renforcée la participation des employeurs publics à la complémentaire santé et prévoyance.

Il reste encore beaucoup trop d'incertitudes et de risques car les sujets les plus sensibles et les plus importants sont reportés à plus tard. Ces réponses incomplètes pourraient encore aggraver certaines logiques. La mise en œuvre devrait apparaître dans la Loi de Finances de 2022.

Un dossier important sur lequel la FSU entend défendre à la fois le pouvoir d'achat des fonctionnaires et le principe d'un système de sécurité sociale obligatoire de haut niveau.

Corinne Vialle

## Amiante : où en sommes-nous dans l'Education Nationale ?

Depuis 1998, au moins 400 personnels, en raison d'une exposition professionnelle, ont contracté un mésothéliome pleural, cancer de l'amiante qui réduit l'espérance de vie à 12 mois après diagnostic. (Rapport Santé Publique France – 2019). Suite à cet état des lieux alarmant, il est plus que jamais nécessaire de renforcer la prévention du risque amiante.

Pour connaître ces risques les agents peuvent consulter un document essentiel : le Dossier Technique Amiante (DTA). Il permet de signaler les lieux où l'amiante a pu être repérée, dans quel état elle se trouve et les mesures de sécurité à prendre. La demande pour le consulter doit être faite auprès du chef de service.

Tout établissement scolaire construit avant le 1<sup>er</sup> juillet 1997 doit disposer de ce dossier (Code de la santé publique, Art R1334-29-5). Depuis un nouveau décret paru le 3 juin 2011, les propriétaires des lieux doivent fournir un repérage plus précis et contraignant des

matériaux amiantés. Cela aurait dû être fait avant le 1<sup>er</sup> février 2021. Autant dire que nous en sommes très loin et de nombreux établissements ne disposent toujours pas de ce document.

La responsabilité de sa réalisation et de la mise en œuvre des mesures de prévention incombe au propriétaire : municipalité (école), département (collège), région (lycée).

Profitions donc des prochaines élections départementales et régionales pour interroger les candidats sur ce dossier épineux.

Alors que les CHSCT sont parmi les seuls à exercer aujourd'hui une mission de prévention des risques, ils sont promis à la disparition à la fin de la mandature actuelle (fin 2022). Mais la FSU13 avec l'aide d'autres acteurs locaux (comme l'AVALE13) continuera d'oeuvrer à la prévention et la protection des personnels.

Alain Durante

Secrétaire du CHSCT Départemental FSU

### AVALE 13 : Une association impliquée

C'est en mars 2019 que des enseignant-es se sont regroupé-es pour créer l'Association des Victimes de l'Amiante dans les Etablissements de l'Education du 13.

Elle s'est donné deux objectifs :

- Faire appliquer la loi concernant les DTA (les obtenir, les analyser, faire pression pour que les travaux soient réalisés et s'assurer qu'ils soient réalisés sans mise en danger pour les personnels et les enfants)
- Recenser les cas, fédérer les personnes concernées, les accompagner en particulier dans le traitement des dossiers

La FSU 13 est adhérente  
**Contact et adhésion :**  
**06 62 54 54 42**  
**avale13@gmail.com**



**DANGER  
AMIANTE**



FSU 13  
Le bulletin de la Fédération Syndicale Unitaire  
des Bouches-du-Rhône  
23, boulevard Charles Nédélec, 13003 Marseille  
Bulletin trimestriel N°242 Mai 2021  
N° CPPAP 0922 S 07454  
N° ISSN 1771.0383  
Dépôt légal : 17 février 2011  
Tiré sur rotative offset à l'imprimerie CCI,  
9 Avenue Paul Héroult 13015 Marseille  
Directrice de publication : Florence Marly  
Rédactrice en chef : Caroline Chevê  
Maquette : Christophe Dore

# Plan de sortie de crise

## L'urgence d'entendre

**D**epuis septembre 2020 nous consacrons les pages centrales du journal de la FSU13 aux objectifs du « Plan de sortie de crise » du collectif Plus Jamais Ça, qui a publié le 7 mai un rapport intitulé « Pas d'emplois sur une planète morte : sauver le climat, gagner des droits, créer des emplois », que vous pouvez lire sur le site de la FSU.

Les 28 et 29 mai auront lieu les états généraux des collectifs locaux de Plus Jamais Ça.

L'enjeu aujourd'hui est de reconstruire et de préparer l'avenir. C'est pourquoi nous pensons que la jeunesse doit être une priorité absolue, elle qui

subit aujourd'hui de plein fouet les effets de la crise économique et des politiques d'austérité conduites depuis plusieurs années. Le chômage d'études, accès à l'emploi, précarité économique, harcèlement, répression, auxquels s'ajoute le rétrécissement des libertés nous impose la pandémie...

Nous devons ouvrir de nouveaux horizons à la jeunesse.

### Les lycéens mobilisés



Interview de Maël Cueye, co-secrétaire de l'Union Nationale Lycéenne (UNL) des BdR..

**FSU 13 : L'UNL et les orgas de jeunesse ont organisé plusieurs actions ces derniers temps. Qu'est-ce qui mobilise la jeunesse ?**

**Maël Cueye :** Aujourd'hui ce qui mobilise les jeunes se sont les questions écologiques, avec les marches pour le climat à l'initiative de Greta Thunberg mais aussi l'antiracisme avec le décès de Georges Floyd et les manifestations "Black Live Matters" dans lesquelles les lycéen-ne-s et étudiant-e-s étaient très présent-e-s. Les Jeunes sont de plus en plus politisés et se mobilisent beaucoup sur l'égalité des chances avec la réforme du bac ou encore Parcoursup et ce qui les touchent directement. On a pu voir par exemple en octobre 2020 une mobilisation des lycéen-ne-s pour réclamer un réel protocole sanitaire dans les lycées.

**FSU 13 : Quelles seraient les mesures prioritaires pour répondre à l'urgence sociale des jeunes ?**

**Maël Cueye :** Pour répondre à l'urgence des jeunes il faut un plan massif de recrutement dans l'éducation nationale et l'enseignement supérieur afin de rattraper le retard dû au COVID. Il faut également prendre des mesures pour lutter contre la précarité avec l'ouverture du RSA pour les - de 25 ans. Il faut un accompagnement psychologique plus accessible pour les jeunes aujourd'hui avec un moyen d'aller chez un psychologue pour un suivi et que ce soit pris en charge.

**FSU 13 : En matière d'éducation, d'accès aux études et à la formation, quelles sont vos attentes ?**

**Maël Cueye :** À l'UNL nous réclamons une embauche massive dans l'éducation nationale et un retour à des épreuves finales et nationales afin de reprendre la valeur nationale de l'épreuve du Baccalauréat. On réclame pour les lycées pro le retour du BEP qui est un diplôme intermédiaire en fin de 1ère qui était très pratique pour les lycéen-ne-s qui souhaitent arrêter pour diverses raisons, se ré-orienter ou encore travailler l'été. On réclame à la fin du lycée l'accès à la Fac de notre choix du moment que nous avons notre baccalauréat, ça signifie une ouverture de places à l'université.

### Solidarité inter-générationnelle

#### Pour un nouveau contrat social

**A**lors que la pandémie révélait les effets dévastateurs des politiques néolibérales, le consortium politico-culturel pour évacuer la justice sociale de l'horizon « générations » tient une place centrale dans cette mobilisation qui avait remporté l'Oscar dès 2017.

Mais c'est au sein de chaque génération que les sciences ont décrypté les profondes inégalités sociales à l'œuvre dans les mécanismes de reproduction sociale. Quoi de commun entre les luttes populaires des non diplômés ou des quartiers stigmatisés et les revendications des catégories favorisées ? Rien, car la jeunesse n'est qu'un moment.

Il est temps de replacer la question sociale au cœur de la vie des français de la République sociale dispose toujours d'instruments de recours imposés. Les luttes sociales ont en effet permis de révéler les mécanismes de solidarité, qu'il s'agisse des services sociaux ou du droit du travail. C'est ainsi qu'en 1945 le droit de congé conforté la citoyenneté politique.

Le contrat social lie tout individu-citoyen à une communauté de « générations » entre elles. Face à la crise sociale et économique, il y a un impératif catégorique. Il faut enfin démocratiser l'accès à la formation de la maternelle à l'université. Les étudiants doivent avoir l'autonomie pour se former, quel que soit le revenu de leur famille. Des aides familialisées actuelles à la fois insuffisantes et inéquitable. D'autres mesures comme l'encadrement des loyers, des contrats courts en matière d'emploi ou la relance de la formation professionnelle bénéficier aux jeunes comme aux moins jeunes. Le contrat social du XXIe siècle sera social, écologique et démocratique.



Photos : Alain Barlatier



# Éducation de crise et aider la jeunesse

sanitaire, mais aussi des  
années. Conditions  
recul des droits sociaux,  
la vie quotidienne que

esse !

Caroline Chevê

## rationnelle at social

ateurs de quarante ans de  
médiamatique redoublait d'ef-  
n politique. La « guerre des  
se en scène dont Macron

nces humaines et sociales  
œuvre, dévoilant les méca-  
en effet entre la jeunesse  
és et celle issue des caté-  
not disait Bourdieu.

la démocratie. Le modèle  
portants atouts malgré les  
is d'instaurer de puissants  
es publics, de la Sécurité  
5, la citoyenneté sociale a

nauté de destin, et non des  
cologique, le refonder relè-  
r le service public d'éduca-  
nt disposer d'une allocation  
es parents, en lieu et place  
s et de conception conser-  
es loyers, la taxation des  
es contrats aidés doivent  
e et solidaire.

Josiane Dragoni  
Secrétaire de la SFR 13

## Enseignement supérieur A Aix-Marseille comme ailleurs, la crise a révélé les inégalités

Les personnels, dont les pratiques professionnelles étaient adaptées à une situation connue, dans des conditions budgétaires contraintes, et sous une tension constante, ont dû basculer sur des modes de travail pour lesquels la formation continue, quand elle existe, ne les avait que très partiellement préparés.

Les étudiants ont subi de plein fouet les effets de la crise. Les situations sont très contrastées. Il faut mesurer les conséquences sur plusieurs plans ; matériel, pédagogique et psychologique. En effet, il apparaît que les étudiants de licence, les plus jeunes du système, se sont retrouvés, pour la plupart, dans une situation matérielle satisfaisante globalement quand ils ont pu rester/être accueillis dans leur cellule familiale. C'est d'ailleurs dans cette catégorie que les résultats ont été les plus stables et que certains ont même bien progressé. Cependant, les étudiants de Master et les doctorants, qui bénéficient moins d'un accompagnement familial, et de revenus qui se sont taris avec la disparition brutale des « petits boulots » souffrent énormément dans leur vie quotidienne comme dans leur parcours universitaire. L'obligation d'un retour forcé dans le giron familial peut créer pour certains un stress supplémentaire.

Les résultats aux examens du premier semestre 20-21 montrent que les étudiants de licence ont globalement des taux de réussite équivalents à la période pré-Covid, mais ce sont bien ceux de Master, qui ont vécu le premier confinement, pour lesquels l'impact est le plus fort. La valeur des diplômes a été maintenue par les efforts de tous.

Ce sont les étudiants les plus fragiles, les moins bien préparés à l'enseignement supérieur, aux ressources financières, matérielles et familiales modestes qui sont les plus en danger de ne pouvoir mener à bien le projet professionnel qu'ils souhaitent construire en venant à l'université. Aix-Marseille a mené des actions d'accompagnement en direction des étudiants mais l'Etat porte la lourde responsabilité d'avoir minoré la gravité de la situation, répondant tardivement et de manière insuffisante aux besoins du monde étudiant.

Yann Garcenot  
Snesup-FSU Aix-Marseille Université

## Enfance délinquante L'éducatif aux oubliettes

Le gouvernement passe en force sur tous les sujets, la justice des mineurs n'y fait pas exception. L'ordonnance de 45, pierre angulaire de la justice des enfants, est remplacée par un Code de Justice Pénale des Mineurs où le mot enfant n'a même pas été retenu. Pénal sera donc la nouvelle philosophie ! La principale préoccupation est d'accélérer la réponse judiciaire. Or, le temps de l'enfant n'est pas le temps de l'adulte puisqu'il est un être en construction. Un enfant qui passe à l'acte est avant tout un enfant en danger, en rupture. Le contrôle et le répressif viennent remplacer l'éducatif ! La nouvelle procédure est centrée complètement sur l'acte commis, comme dans la justice des majeurs, alors que l'acte devrait rester un prétexte pour travailler le pourquoi. Dans le même temps, le focus est mis par les médias sur « des faits de violences entre jeunes ». Comme pour la délinquance des mineurs, les chiffres parlent d'eux même, il n'y a pas d'augmentation des actes. Pourtant on parle de laxisme alors que nous savons que c'est la conséquence de l'absence de dialogue avec la jeunesse et une prévention spécialisée absente ou en recul sur notre territoire ! Que dire des Mineurs Non Accompagnés fichés, stigmatisés, sanctionnés ? La résistance à la politique du tout contrôle est la défense du principe de l'éducabilité. Nous continuerons à lutter pour plus de moyens vers l'éducation, la prévention, la médiation et l'ensemble des services publics.

Nicole QUILICI  
Secrétaire du SNPES-PJJ FSU



## Un plan d'urgence pour les collèges des Bouches-du-Rhône !

La réussite à l'école et la lutte contre les inégalités sont étroitement liées à la qualité des équipements scolaires, culturels et sportifs et à leur présence de proximité sur le territoire. Des locaux sûrs, spacieux, fonctionnels, pourvus d'un bon isolement thermique et phonique, bien desservis par les transports en commun sont indispensables pour que tous les élèves puissent accéder à la réussite. Ils sont aussi un facteur important des conditions de travail des personnels et de la préservation de leur santé.

Pourtant, le département des Bouches-du-Rhône accuse un retard toujours croissant en matière d'équipements scolaires. Face à la hausse démographique prévue par l'INSEE et que nous constatons rentrée après rentrée (plus de 7 000 élèves supplémentaires dans les collèges du département prévus entre 2015 et 2025), le CD13 aurait dû accentuer l'effort en matière de construction et de rénovation des équipements.

Pourtant, depuis 2015, il n'y a eu qu'une seule construction de collège supplémentaire lancée par le conseil départemental,

à Lançon-de-Provence ! Alors que le Département communique en grande pompe sur son « Plan Charlemagne », destiné en grande partie à la sécurisation des établissements, le goût est amer pour les collègues sur le terrain : il faut pousser les murs, et dans les situations extrêmes se contenter de l'installation de classes modulables dans les cours de récréation, comme au collège de Gémenos ! Le renoncement du conseil départemental entraîne également la multiplication des refus d'inscription dans les collèges de secteur pour de nombreuses familles.

Il est désormais urgent de cesser de nier le besoin de collèges supplémentaires dans les Bouches-du-Rhône, et d'enfin anticiper les besoins de scolarisation des futurs collégiens pour les accueillir dans les meilleures conditions. Ainsi, des constructions s'avèrent indispensables en particulier dans les principaux territoires en tension comme Salon-de-Provence, Marseille-Nord, Marseille-Est ou Martigues. Un plan d'urgence de construction de plusieurs collèges doit être établi dans les prochains mois pour rattraper le temps perdu !

En parallèle, il est indispensable d'accélérer la rénovation de plusieurs collèges vétustes. Par exemple, la situation précaire du collège Marie Laurencin, établi en préfabriqué provisoire depuis 15 ans, n'est pas acceptable et la construction d'un établissement en dur s'impose, surtout dans le contexte démographique actuel du quartier.

Pour la FSU13 l'investissement dans l'éducation doit être une priorité du département des Bouches-du-Rhône, et la crise actuelle ne pourrait justifier un nouveau renoncement.

Julien Marec

Sécrétaire départemental du SNES-FSU



## Gymnase et piscines : les salles de classe de l'EPS !

Trouver un lieu d'apprentissage pour les élèves en éducation physique et sportive (EPS) est une problématique pour chaque enseignant d'EPS. Cette problématique se transforme parfois en casse tête dans certains secteurs. A Marseille, le manque chronique de piscine est une véritable entrave à l'apprentissage du « savoir nager » en collège, alors même que cette compétence doit obligatoirement être maîtrisée par les élèves en fin de collège.

Le professeur de maths ou de français n'a bien souvent pas à chercher où il peut faire cours, le professeur d'EPS, oui ! Pour nous, la seule solution est de prévoir et construire dans chaque collège et lycée des installations sportives intra muros comme l'on prévoit la construction de salle de sciences physique ou de technologie.

L'avantage de ces installations intra muros est multiple. Tout d'abord, le gain de temps. En effet le temps nécessaire au trajet vers un gymnase extérieur est désormais consacré à l'apprentissage. D'autre part, le gymnase intra-muros est prioritairement utilisable pour l'enseignement de l'EPS et le sport scolaire du mercredi après-midi. Les professeurs d'EPS n'ont pas à batailler avec d'autres établissements scolaires ou des associations sportives privées pour obtenir des créneaux auprès d'une municipalité.

remment utilisable pour l'enseignement de l'EPS et le sport scolaire du mercredi après-midi. Les professeurs d'EPS n'ont pas à batailler avec d'autres établissements scolaires ou des associations sportives privées pour obtenir des créneaux auprès d'une municipalité.



Le secteur équipement du SNEP-FSU porte l'ensemble de ses revendications auprès des municipalités, des départements et des régions. Nous avons développé une véritable expertise dans l'aide à la conception d'installations sportives (référentiels SNEP-FSU). Dès qu'un projet

de construction ou de rénovation d'un établissement scolaire est programmé nous réclamons que soit prévue la création d'équipements sportifs intra-muros et d'être associés au projet.

Sur les Bouches-du-Rhône et la Région PACA, nous avons demandé la création d'une commission équipement sportive regroupant le SNEP-FSU, le rectorat (IA-IPR EPS) et les collectivités territoriales. A ce jour, nous n'avons toujours pas de réponse de leur part. Il est à noter également que la demande de dialogue est difficile avec la secteur sport de la Ville de Marseille alors que des réunions trimestrielles sur le thème des installations sportives avait été convenues en début d'année scolaire.

Quoiqu'il en soit, nous continuerons d'œuvrer pour l'amélioration des conditions d'enseignement de l'EPS qui sont étroitement liées à la question des équipements sportifs.

Jean Cugier

Co-Sécrétaire académique du SNEP FSU

## Elections régionales : un enjeu important pour la communauté éducative

Les prochaines élections régionales sont une échéance majeure pour tous les personnels qui forment la communauté éducative mais aussi pour les élèves et leurs parents.

Une grande partie du fonctionnement des lycées dépend des moyens que la Région octroie et du niveau de service public qu'elle souhaite donner aux usagers et à celles et ceux qui font ce service.

Au-delà de la compétence plus récente concernant la carte des formations professionnelles, la Région influe indirectement sur la voie technologique car c'est elle qui finance les salles et le matériel nécessaire. Elle a aussi la compétence concernant le numérique dans sa partie infra structure. Si la Région Paca a opté depuis 2007 pour un espace numérique de travail internalisé, ce qui a permis des évolutions intéressantes on ne peut que regretter que l'équipe des Stil (63 personnels pour 30 000 postes fixes lors de la création) demeure identique en 2021 avec un parc de 70 000 postes fixes à prendre en charge. Quand on sait l'impact du numérique sur le fonctionnement quotidien des établissements, un renforcement de ce pan de service public est indispensable.

Ce qui est souvent plus visible pour tout le monde c'est la compétence donnée à la Région depuis plusieurs décennies de construire et d'entretenir des lycées. Alors que la démographie scolaire est croissante dans notre région depuis plusieurs années, la Région depuis maintenant 5 ans n'a pas été en capacité de présenter un Plan Pluri annuel d'Investissement pour les constructions. Pourtant l'académie d'Aix et tout particulièrement notre département a besoin de lycée. Tout d'abord il y a nécessité de faire baisser la pression démographique dans certaine zone comme par exemple sur Aix en Provence. L'annonce récente de l'ouverture d'études pour implanter un nouveau lycée à Lambesc peut apparaître satisfaisante mais il est important pour la FSU de mesurer tous les impacts et en particulier d'assurer une mixité sociale dans toutes les nouvelles constructions. Il y a aussi besoin de formations professionnelles et d'établissements dans les quartiers Nord de la cité phocéenne qui sont notoirement sous dotés en LGT et LP. Les 15e et 16e arrondissements n'ont qu'un seul LGT, et les élèves des formations professionnelles doivent effectuer de longs trajets pour accéder aux formations qui sont souvent

implantées dans les quartiers sud. Notamment les formations qui accueillent le plus de filles.

La FSU est de ce fait très réservée sur la nécessité et l'urgence de construire une cité internationale sur la commune de Marseille pour un budget prévisionnel de 100 millions dont la moitié est supportée par le budget régional.

La FSU sera attentive aux propositions des différentes listes en présence et sera porteuse de propositions qui ont été travaillées avec les différents syndicats concernés et qui sont consultables sur le site de la FSU 13 et de la FSU PACA.

*Richard Ghis  
Secrétaire du CFR PACA*



## SNUTER FSU PACA : Cahier revendicatif

Le SNUTER FSU du Conseil Régional PACA est le syndicat majoritaire des agents régionaux. Il défend les droits des agents au quotidien et pèse pour en conquérir de nouveaux. Quelques extraits d'un cahier revendicatif riche et ambitieux, sur l'emploi, les métiers et les conditions de travail. Vous en retrouverez l'intégralité sur le site de la FSU PACA, notamment sur la rémunération, le temps de travail et les prestations sociales.

### Emploi, recrutement, déprécarisation

La FSU demande que chaque établissement soit doté d'un nombre suffisant d'agents afin de garantir une qualité de service à la hauteur des attentes des usagers. Pour ce faire, la FSU exige le recrutement pluriannuel de 300 contractuels par le biais du QCM pour les ASG, et demande à ce que les épreuves pratiques soient maintenues pour le recrutement des postes à spécialité.

### Evolution des métiers

La FSU sollicite qu'un travail soit mené au sein de tous les établissements afin de « re-peser » certains postes d'encadrement. L'ouverture à la catégorie A pour les chefs d'équipe des gros établissements permettrait de mettre en adéquation les missions et responsabilités avec le grade adéquat, tout comme l'ouverture à la catégorie B pour les chefs de cuisine servant plus de 40 000 repas annuels.

### Conditions et sécurité au travail

La sécurité et le bien-être des agents doit rester une priorité et une exigence absolue. Aussi, tous les agents doivent disposer de leurs EPI dès leur prise de poste, ainsi que de locaux et de vestiaires adaptés. L'employeur doit garantir leur sécurité depuis le parking

jusqu'à leur poste de travail.

Par ailleurs, parce que c'est un droit et une nécessité au regard de la mutabilité et de l'adaptabilité du service public, tous les agents doivent pouvoir bénéficier de formations adaptées à leurs attentes et besoins.

Egalement, les agents doivent pouvoir être représentés ou accompagnés lors de convocation ou entretien avec leur hiérarchie s'ils en formulent le besoin. La parole doit être encouragée et facilitée. Enfin, les agents méritent une transparence absolue au regard de toutes les procédures qui auraient un impact sur leur condition de travail ou leur mobilité géographique.

La FSU rappelle que la garantie d'un service public de qualité ne s'obtient pas sans la considération et la valorisation des agents qui œuvrent au quotidien. Plus que jamais, en ces temps de crise, la FSU souligne combien l'humain et les interactions sociales sont une nécessité.

*Jean Viperai  
Secrétaire général du SNUTER FSU  
du Conseil Régional PACA*

# À l'école de la Commune de Paris

## L'histoire d'une autre école

Le « roman national » attribue à Jules Ferry tout le mérite de la création d'une école laïque, gratuite et obligatoire, quand la Commune de Paris en avait posé les jalons dès le printemps 1871.

Certes, elle a manqué de temps et de moyens, notamment financiers, pour appliquer l'ensemble des mesures préconisées, mais le livre de Jean-François DUPEYRON, enseignant-chercheur en philosophie de l'éducation à l'université de Bordeaux, dévoile et rappelle l'impulsion donnée par la Commune en matière d'innovation scolaire.

Loin de s'en tenir à quelques figures célèbres comme Edouard Vaillant ou Louise Michel, l'auteur a cherché à retrouver la trace des anonymes, la foule des sans grades qui ont contribué à l'émergence éphémère d'une « autre école », découvrant les identités imprécises et effacées de la mémoire collective grâce au travail de recherche du MAITRON, Dictionnaire biographique du mouvement ouvrier et du mouvement social.

De plus, s'inspirant de Jacques RANCIERE, Jean-François DUPEYRON met en scène des moments singuliers qui montrent le surgissement d'une « école nouvelle », présente au Journal

Officiel du 2 Avril 1871 grâce à l'intervention d'une association populaire républicaine. La laïcisation de l'enseignement est attestée par de nombreux textes recensés dans les communes des dif-

férents arrondissements et le premier décret établissant l'égalité des salaires entre les hommes et les femmes dans l'enseignement primaire date de cette époque.

Quant aux contenus proposés, ils alliaient matières scientifiques et littéraires, gymnastique et arts (dessin, modelage) et stimulaient la créativité.

L'éducation se devait d'être « intégrale », c'est-à-dire générale et professionnelle, polytechnique, et la méthode, expérimentale et scientifique. L'école atelier devait permettre l'apprentissage d'un métier ; en somme une exploration pédagogique révolutionnaire, loin du catéchisme religieux, mais aussi du modèle de la IIIe République.

Marie-Noëlle Hôpital et Gérard Leidet



**A l'école de la Commune de Paris, l'histoire d'une autre école, Jean-François DUPEYRON, éditions Raison et Passions, 2020, 306 pp., 20 €**

**Une présentation plus complète est proposée dans le n° 22 de la revue PROMEMO, paru en mai 2021.**

### DES VALEURS PARTAGÉES

Créé et géré par des enseignants, le CME répond depuis un demi-siècle aux besoins de tous les personnels du monde de l'éducation.

Fondé sur des valeurs de confiance réciproque et de proximité, le Crédit Mutuel Enseignant a développé une offre de bancassurance sur mesure. Il place depuis toujours la qualité du service et la satisfaction du client au cœur de ses préoccupations.

83 ADRESSES POUR RESTER PROCHE  
OU QUE VOUS SOYEZ



[www.cme.creditmutuel.fr](http://www.cme.creditmutuel.fr)

**Crédit Mutuel**  
Enseignant



## QUAND LA BANQUE DES ENSEIGNANTS LES ASSURE, ÇA CHANGE TOUT.

**CREDIT MUTUEL ENSEIGNANT AIX-MARSEILLE**

**1, Boulevard Sakakini - 13004 MARSEILLE**  
**Tel : 0 820 025 649 - Courriel : 07901@creditmutuel.fr**

**6, Cours des Minimes - 13100 AIX-en-PROVENCE**  
**Tel : 0 820 300 185 - Courriel : 0790101@creditmutuel.fr**

**Crédit Mutuel**  
Enseignant